

SEANCE DU 28 JANVIER 2015
COMPTE-RENDU POUR AFFICHAGE

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 28 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 21 janvier 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Gaël TURBAN, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire

Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, adjoints au Maire, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, M. Renald BEJAOUI (à partir du point 1), M. Gaël TURBAN, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Eveline BESNARD, pouvoir donné à M. Marc MEDINA

Mme Joëlle AICH, pouvoir donné à M. Gaël TURBAN

M. Renald BEJAOUI, pouvoir donné M; Jean BOKOBZA (pour le point 0)

Mme Lucile ROBINET, pouvoir donné à M. Luc ALONSO

ETAIT ABSENT :

M. Jean EROUKHMANOFF, conseiller municipal

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

0. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2014

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal du 17 décembre 2014 à l'unanimité des membres présents.

1. Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Ville de Vincennes pour l'attribution du marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie

Sur rapport de M. WEIL, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à approuver l'adhésion de la ville de Saint-Mandé au groupement de commandes avec la ville de Vincennes pour l'attribution du marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie et a désigné la ville de Vincennes comme coordonnateur du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal a élu, à main levée, les représentants du conseil municipal :

- Philippe LE TYMEN
- Florence CROCHETON

en qualité de membres titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres relative à ce groupement de commandes.

2. Autorisation donnée à monsieur le maire d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commande avec la ville de Vincennes pour l'attribution du marché de fourniture de végétaux

Sur rapport de M. LE TYMEN, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à approuver l'adhésion de la ville de Saint-Mandé au groupement de commandes avec la ville de Vincennes pour l'attribution du marché de fourniture de végétaux et a désigné la ville de Saint-Mandé comme coordonnateur du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal a élu, à main levée, les représentants du conseil municipal :

- Philippe LE TYMEN
- Florence CROCHETON

en qualité de membres titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres relative à ce groupement de commandes.

3. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 à la convention avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) pour le suivi du rucher pour l'année 2015

Sur rapport de Mme CROCHETON, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention à passer entre l'UNAF et la ville de Saint-Mandé pour le suivi du rucher pour l'année 2015.

4. Débat d'Orientations Budgétaires 2014 de la ville de Saint-Mandé

Sur rapport de M. MEDINA, et conformément à la loi 92-125 du 6 juin 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le Conseil Municipal a pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2015 de la ville de Saint-Mandé.

5. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le Contrat de Mixité Sociale

Sur rapport de Mme CROCHETON, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le contrat de mixité sociale avec l'Etat et à prendre acte des objectifs notifiés par le Préfet.

6. Autorisation donné à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°20 relatif à la participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves saint-mandéens fréquentant l'école Decroly

Sur rapport de Mme CARRESE, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°20 à la convention qui fixe le forfait par élève Saint-Mandéen et par un fréquentant l'école DECROLY à 819,73 € pour l'année scolaire 2013/2014.

7. **Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'approuver la convention avec le CIG Petite Couronne dans le cadre de l'action sociale en faveur du personnel**

Sur rapport de M. DARNAULT, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à adhérer au contrat-cadre d'accompagnement social de l'emploi proposé par le CIG de la Petite Couronne en choisissant le « Pack Complet » et donc à signer la convention d'adhésion.

8. **Questions diverses**

La séance est levée à 22h35